

# Les espèces végétales protégées présentes en Eure-et-Loir

## Répartition - Écologie

P. Boudier\* et P. Delahaye\*

### RÉSUMÉ

L'article mentionne l'ensemble des espèces végétales actuellement présentes ou ayant été observées faisant l'objet en Eure-et-Loir d'une protection à divers titres :

- 17 dont 10 non revues parmi les espèces protégées sur l'ensemble du territoire national
- 80 dont 16 non revues parmi les espèces protégées en Région Centre
- et celles qui font l'objet d'une réglementation départementale.

Ces espèces font l'objet d'une cartographie en U.T.M. (5x5 km). L'état actuel des populations de chacune d'elles est discuté.

### INTRODUCTION

En juin 1992 à Rio de Janeiro, au Brésil, s'est tenue la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, pour l'étude, à l'échelle planétaire, des problèmes liés à l'environnement tels qu'ils se posent en cette fin du XXème siècle.

L'un des principaux thèmes débattus lors de ce congrès concernait le problème du maintien de la biodiversité, c'est-à-dire de la diversité des espèces animales et végétales qui peuplent la surface de la planète Terre constituant ce qu'on nomme la Biosphère et dont l'inventaire est loin d'être terminé. La tenue de cette conférence, où se retrouvaient les représentants de 113 pays, est révélatrice de la prise de conscience de l'impact devenu considérable de l'espèce humaine sur son environnement et de la nécessité d'une gestion à l'échelle planétaire. Une espèce rayée de la surface de la Terre, ce sont, au niveau moléculaire, des gènes qui disparaissent, donc des substances (directement utiles à l'homme ou pas,

la question n'est pas là) qui ne seront plus synthétisées. Incontestablement, il s'agit là d'un appauvrissement.

Le maintien de la biodiversité génétique ne peut évidemment être obtenu que par une action décentralisée au niveau de chaque territoire.

Par ailleurs, l'espèce est inséparable du milieu où elle vit et le législateur, en préservant certaines espèces en voie de raréfaction, permet de protéger en même temps les biotopes où elles vivent, qui sont presque toujours des milieux devenus rares du fait de l'emprise de plus en plus grande de l'espèce humaine.

En conséquence, en dressant une liste d'espèces indicatrices inféodées à des milieux précis, on a certainement choisi la méthode la plus efficace et la moins sujette à contestation assurant du même coup la protection des écosystèmes les plus riches. Il ne s'agit pas d'entraver le développement économique de tel ou tel secteur, mais simplement de choisir l'implantation des sites urbains ou industriels en tenant compte de la présence des biotopes les plus menacés.

Soc. Amis Mus. Chartres Nat. Eure-et-Loir : Bull., Boudier & Delahaye. Les espèces végétales protégées présentes en Eure-et-Loir. Répartition - Écologie. 1993, 13 : 1 - 60.

La cartographie des espèces est présentée dans le maillage U.T.M. de 5 km de côté avec la légende suivante :

- observé depuis 1980
- observé avant 1980 (cercle à cheval sur plusieurs carrés : localisation imprécise)
- ⊗ présumé disparu (cercle à cheval sur plusieurs carrés : localisation imprécise)
- ⊕ disparu
- ▲ introduit

En ce qui concerne nos propres relevés, pour essayer d'éliminer la part de subjectivité qui entache le plus souvent les données concernant la fréquence des espèces, nous avons retenu les conventions suivantes : sur les 280 carrés de 5 km de côté du réseau UTM dans le département, présence dans :

- 1 ou 2 carrés	RRR (extrêmement rare)
- 3 à 6 carrés	RR (très rare)
- 7 à 14 carrés	R (rare)
- 15 à 29 carrés	AR (assez rare)
- 30 à 59 carrés	AC (assez commun)
- 60 à 119 carrés	C (commun)
- 120 à 200 carrés	CC (très commun)
- plus de 200 carrés	CCC (extrêmement commun)

Abréviation : herb. Soc. Dun. d'Arch. pour herbier de la Société Dunoise d'Archéologie.

